

PREFET DU MORBIHAN

Demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'environnement

Direction
Départementale des
Territoires et de la Mer
du Morbihan

Consultation du public du 10 au 25 août 2020 inclus

Dérogation pour la capture avec relâcher sur place, le marquage et le prélèvement biologique de l'espèce protégée de chiroptère Grand Murin (*Myotis myotis*) sur le site des mines de Glénac dans le cadre d'un projet de recherche scientifique

Service
Eau, Nature et Biodiversité
Unité Nature, Forêt, Chasse

NOTE DE PRÉSENTATION

1 allée du Général Le
Troadec
BP 520
56019 Vannes

Dans le cadre du programme d'étude des populations de Grand Murin (*Myotis myotis*) du sud du Morbihan, l'université collège Dublin, représenté par Frédéric Touzalin, sollicite, sur la base de l'article L.411-2-4 du code de l'environnement, une dérogation aux interdictions visées à l'article L.411-1 dudit code pour :

◇ la capture avec relâcher sur place, le marquage et le prélèvement biologique d'une certaine d'individus de l'espèce protégée Grand Murin (*Myotis myotis*) sur le site APB des mines de Glénac.

Ces opérations seront menées et placées sous la responsabilité de Frédéric Touzalin (docteur vétérinaire en écologie évolutive) et Yann Lebris (bénévole et conservateur du site pour l'association Bretagne-Vivante/SEPNB).

En application des articles L.123-19 et L.123-19-2 du code de l'environnement, relatifs à la participation du public aux décisions administratives ayant une incidence sur l'environnement, le dossier portant demande de dérogation pour la capture suivie d'un relâcher de l'espèce mentionnée ci-dessus, accompagné de la présente note d'information est rendu accessible au public pendant une durée de quinze jours **du 10 au 25 août 2020 inclus** directement en ligne sur le site Internet des services de l'État du Morbihan.

Pendant cette période, le public pourra faire valoir ses observations soit par mail à l'adresse suivante: ddtm-sbef-nfc@morbihan.gouv.fr soit par courrier à la DDTM du Morbihan- Service Eau, Nature et Biodiversité - Unité Nature, Forêt et Chasse - procédure de participation du public -1 allée du Général Le Troadec - BP 520 - 56019 Vannes cedex.

Le Chef du service Eau, Nature et Biodiversité



Jean-François CHAUVET